

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 798 promulguant en C.FS.

n° 798

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 août 1950

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1950

Date du numéro

1 août 1950

VISAS

Le gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu la lettre n° 42-426/P. I. 1./B. E. du 26 juillet 1950 de M. le Ministre de la France d'outre-mer, en date du 26 juillet 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulgué en Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 50-794 du 23 juin 1950 fixant le régime de rémunération applicable en position de mission à divers personnels civils et militaires relevant du Département ou des Administrations métropolitaines. Art, 2 — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Le Gouverneur, N, SADOUL.